HAC 9.2729.1
C25c
Fre
2415

DISCOURS

Prononcé par M. ANTOINE DE MALVIN DE MONTAZET, Archevêque & Comte de Lyon, Primat de France, Préſident de l'Aſſemblée Provinciale de la Généralité de Lyon, à l'ouverture de ſes ſéances, le 5 Novembre 1787.

MESSIEURS,

LORSQUE la derniere forme d'adminiſtration fut introduite en France, les connoiſſances dans cette matiere étoient rares parmi nous. On conſervoit encore un ſouvenir inquiétant des temps orageux qui avoient précédé, & le Gouvernement étoit plus occupé à s'aſſurer de la ſoumiſſion des Peuples, qu'à gagner leur confiance & leur amour.

Mais depuis que nous ſommes devenus plus éclairés ſur l'obligation & ſur les

THE NEWBERRY LIBRARY

moyens de procurer le bien public ; depuis qu'il ne reſte plus à l'autorité de nos Rois, d'autre fortune à faire que celle de rendre leurs ſujets heureux, tous les yeux ſe ſont ouverts ſur les inconvéniens d'un régime ſouvent arbitraire, & toujours clandeſtin. On en a comparé les réſultats affligeans, avec les avantages & la proſpérité des pays d'Etats ; & un cri général s'eſt élevé pour demander un nouveau plan d'adminiſtration, plus aſſorti à la juſtice & à la bienfaiſance du Monarque.

La marche des Gouvernemens eſt ordinairement plus lente que celle de l'opinion publique. Le nôtre a long-temps conſidéré tout ce qu'on lui préſentoit d'utile ou de dangereux dans le changement propoſé. Il a été long-temps arrêté par l'eſprit de domination, caché ſous le voile du pouvoir ſuprême. Mais enfin, le cœur paternel du Roi a levé toutes les difficultés qui s'oppoſoient au deſir commun ; & par l'inſtitution des Aſſemblées Provinciales, non-ſeulement il a mis le comble à notre reconnoiſſance & à notre amour, mais il s'eſt emparé de la plus ſolide gloire des Rois, celle d'être les bienfaiteurs & les peres de leurs Peuples.

Nous allons donc jouir, MESSIEURS, du plus beau ſpectacle qui puiſſe s'offrir aux yeux de la Juſtice & de l'humanité ; c'eſt-à-dire, que toutes les lumieres & les vertus répandues dans ce grand Empire, vont ſe réunir pour en faire le bonheur ; qu'elles vont s'occuper à bannir de ſon adminiſtration, tout ce que la prévention, la légéreté, la ſurpriſe, le crédit, la cupidité entraînent après elles de vexations & d'abus ; à encourager l'Agriculture, le Commerce, l'Induſtrie ; à ouvrir toutes les ſources de l'abondance aux différentes claſſes de Citoyens ; à leur faire aimer l'autorité qui leur aura procuré tous ces biens ; enfin, à vivifier, à régénérer un Royaume, qui n'a beſoin que de devenir heureux & floriſſant pour doubler ſa puiſſance.

Ainſi, l'influence & l'autorité ſeront déſormais ce qu'elles auroient dû être toujours, le prix des talens & des vertus. Pour commander avec ſuccès, il faudra ſe rapprocher ſans ceſſe de ceux qui obéiſſent.

Ainſi, les travaux publics ne ſeront entrepris & dirigés que ſur la recommandation de l'utilité générale. Les ſacrifices du Peuple n'auront d'autre étendue, que celle

de leurs beſoins ; le droit d'en diſpoſer ne ſera confié qu'à des hommes aſſez juſtes pour n'en jamais abuſer, aſſez éclairés pour les ſouſtraire aux piéges de l'avidité & de la fraude.

Ainſi, l'intérêt perſonnel, qui eſt la ſource de tant d'injuſtices, deviendra le plus ſûr garant de l'équité ; il ſurveillera la répartition des impôts, & cette vigilance patriotique, ſans jamais dégénérer dans un eſpionage aviliſſant, ſuffira pour mettre une juſte proportion entre les charges & les facultés des Contribuables.

Cependant, MESSIEURS, il ne faut pas ſe diſſimuler que ce nouvel ordre de choſes s'établit dans des circonſtances bien peu propres à nous en faire recueillir promptement les fruits. Les villes & les campagnes ſuccombent ſous le poids des impoſitions ; ces dernieres ſont tout-à-la-fois immenſes & inſuffiſantes aux beſoins de l'Etat. La terrible révélation du vuide qui ſe trouve dans ſes revenus, conſterne les Propriétaires, par la vue du mal & par la crainte des remedes ; elle inquiete le Commerce, & intimide ſes combinaiſons ; elle arrête la circulation du numéraire. Eh ! comment, au milieu de tant de gênes &

d'obſtacles, le bien pourra-t-il s'opérer ? Comment le Peuple s'appercevra-t-il des ſervices que vous êtes chargés de lui rendre ?

Les vrais Citoyens, MESSIEURS, ne déſeſperent jamais de la Patrie ; les grands revers élevent les grandes ames, au lieu de les décourager. La France a dans ſon ſein des reſſources abondantes, & quelques années de ſageſſe & d'économie, peuvent réparer les déſaſtres que nous déplorons.

L'Hiſtoire de tous les ſiecles & de tous les pays atteſte, comme la nôtre, que les grands Etats ont dû quelquefois leurs plus étonnantes proſpérités à des calamités paſſageres. Il ſe fait preſque toujours, dans ces temps de criſe, un effort vers le bien public, & ce bien s'opere promptement, quand toutes les volontés y concourent, & que chacun y travaille ſelon ſes moyens.

Appliquons-nous donc, MESSIEURS, à remplir honorablement la tâche qui nous appartient dans ce grand ouvrage ; portons pour cela, dans l'exercice de nos fonctions, l'eſprit de juſtice & de déſintéreſſement, l'amour de la concorde & de la paix, le zele actif & perſévérant, qui ſeuls peuvent

en assurer le succès & en perpétuer la durée ; car nous ne devons jamais perdre de vue que la base la plus solide des Assemblées Provinciales est leur utilité ; qu'elles ne peuvent se mettre à l'abri des traits de l'inquiétude & de la jalousie, que par leurs services ; en un mot, qu'elles doivent faire assez de bien, & mériter assez la reconnoissance publique, pour que personne ne puisse plus élever la voix contr'elles, sans se dénoncer lui-même comme un mauvais Citoyen.

C'est sur-tout dans cette premiere Assemblée, MESSIEURS, qu'il importe de déployer toute votre énergie, parce qu'elle ne peut manquer d'avoir la plus grande influence sur toutes celles qui la suivront. L'esprit de l'institution primitive laisse toujours des traces profondes, dans le bien comme dans le mal ; & si vos travaux commencent avec gloire, cette gloire deviendra pour vous le principe d'une émulation nouvelle, qui se communiquera encore à ceux qui vous succéderont.

Je sens, MESSIEURS, qu'ayant l'honneur d'être placé à votre tête, je devrois échauffer votre zele bien plus par mes exemples que par mes discours. Je sens encore qu'une

Assemblée composée de ce que ces trois Provinces ont de plus distingué dans tous les genres de mérite, seroit autorisée à exiger de moi plus de talens & de connoissances que je ne peux lui en offrir; mais je vous prie de considérer que toute ma vie a été consacrée, par devoir, à des études & à des occupations d'un ordre différent; que j'ai reconnu le premier mon insuffisance; que j'ai voulu vous en épargner les inconvéniens; & que si les solicitations les plus touchantes ont prévalu sur le sentiment de ma foiblesse, en vous acquérant des droits sur tout ce qui peut me rester de force & d'ardeur, elles m'en ont aussi donné à votre indulgence.

FIN.